

CONCOURS ET EXPOSITION PHOTO

THÈME : LE SPORT ET VOUS



PLOUHINEC
SUD MORBIHAN

20
TERRE
DE JEUX
24

PLOUHINEC SUD MORBIHAN
DU 14 MARS AU 15 MAI 2022
[INSCRIPTION & DÉPÔT DES PHOTOS]

GRAND
CONCOURS
PHOTOS

THEME / LE SPORT ET VOUS
Je cours donc je suis. Et vous?
QUEL SENS «PHOTOGRAPHIQUE» PORTEZ-VOUS SUR LE SPORT?
MOMENT DE PARTAGE, BIEN-ÊTRE, DÉPASSEMENT DE SOI, MOUVEMENT, ...?
RÈGLEMENT & INSCRIPTION SUR WWW.PLOUHINEC.COM/VE-CULTURELLE-SPORTIVE/LABEL-TERR-DE-JEUX-2024
INFOS > TERR-DE-JEUX-2024@PLOUHINEC.COM
1ER PRIX : DEUX PLACES POUR UNE ÉPREUVE DES JEUX OLYMPIQUES 2024 - VALEUR 300€
2ÈME PRIX : UN CASQUE AUDIO - VALEUR 120€
3ÈME PRIX : UNE TENUE DE SPORT - VALEUR 80€

LES 20 MEILLEURES PHOTOS SÉLECTIONNÉES SONT EXPOSÉES CHT ÈRE SUR 5 SITES DE PLOUHINEC : PORT DU MAGOIER, PASSAGE NEUF, PORT DU VIEUX PASSAGE, PLACE DE LOCQUÉNIN, BOURG
CONCOURS AMATEUR ORGANISÉ PAR LA VILLE DE PLOUHINEC DANS LE CADRE DU LABEL TERRE DE JEUX 2024, POUR VIVRE TOUS ENSEMBLE L'AVENTURE DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE PARIS 2024

Dans le cadre du label Terre de Jeux 2024, la Commune de Plouhinec souhaite mettre en avant votre créativité au travers du sport grâce à un concours photo amateur ouvert à tous !

Thème du concours : Le sport et vous

Date de participation : du 14 mars au 15 mai 2022

Prenez le meilleur cliché qui représente votre sens du sport. Cela peut-être à travers une célébration, un moment de partage, de bien-être, un dépassement de soi, un mouvement sportif...

Pour participer, c'est très simple ! Remplissez le formulaire et intégrez votre photo via ce lien :

<https://forms.gle/kovoJ5fnVpJSyWvT7>

A la suite de ce concours, un jury, composé d'élus, d'agents et de représentants d'associations désignera les 20 meilleures photos.

Elles seront exposées sur 5 sites de Plouhinec (Port du Magouer, Passage Neuf, Port du Vieux Passage, Place du Locquénin, Bourg) à partir du 3 juillet 2022.

Du 3 juillet au 30 août, la population votera pour le classement final et désignera les 3 gagnants ! Le palmarès sera dévoilé le samedi 3 ou 10 septembre 2022 (date à valider).

À GAGNER :

1^{er} gain : deux places pour assister à des épreuves durant les Jeux Olympiques 2024 - Valeur 300€

2^{ème} gain : un casque audio - Valeur 120€

3^{ème} gain : une montre connectée - Valeur 80€

1, 2, 3... PHOTOGRAPHIEZ !

> RÈGLEMENT

ARTICLE 1 : ORGANISATEUR

Dans le cadre du label Terre de Jeux 2024, la Mairie de Plouhinec 56680 PLOUHINEC, représentée par sa Maire, Sophie Le Chat, organise du 14 mars au 15 mai 2022 inclus, un concours photos amateur gratuit dont le thème est « Le sport et vous ».

Ce concours sera suivi d'une exposition des 20 meilleures photos du 3 juillet au 15 novembre 2022 inclus.

ARTICLE 2 : PARTICIPANTS

Le concours est ouvert à tous. L'autorisation des parents ou du représentant légal de l'enfant est obligatoire sur le formulaire de participation. Il ne sera accepté qu'une seule participation par personne pendant toute la durée du concours. Toute participation à cette opération doit obligatoirement respecter les conditions du présent règlement.

ARTICLE 3 : MODALITÉS DE PARTICIPATION

Pour participer, le participant doit réaliser une photo dans le thème "Le sport et vous " entre le 14 mars 2022 et le 15 mai 2022 inclus.

Pour s'inscrire, le participant doit remplir le formulaire et y intégrer sa (ses) photo (s), dans la limite de **deux photos** par participant via ce lien :

<https://forms.gle/kovoJ5fnVpJSyWvT7>

En participant au concours, chaque participant garantit :

- qu'il est l'auteur de la photo présentée. La photographie devra être une œuvre originale. En aucun cas, l'organisateur ne pourra être considéré comme responsable en cas de contestation ou de litige concernant la propriété de la photo.

- qu'il dispose de l'accord écrit des personnes photographiées lorsque la photo peut mettre en cause le droit des personnes à leur image (Voir Formulaire autorisation ci-dessous). Toute photographie représentant une ou plusieurs personnes identifiables et non accompagnée de la présente autorisation ne pourra être retenue. Ce formulaire d'autorisation devra être fourni par le participant lors de son inscription via le formulaire.

- que la photo est libre de tous droits ; en aucun cas, la photo ne devra porter atteinte à l'esprit du concours, aux droits de propriété intellectuelle et aux droits à l'image d'un tiers. La photo ne devra pas mentionner ou faire apparaître une quelconque marque, signe distinctif ou tout autre signe protégé par le droit de la propriété intellectuelle, appartenant à un tiers. Les photos à caractère diffamatoire, injurieux, obscène, contraire aux bonnes mœurs ne seront pas prises en compte. En cas de réclamation d'un tiers, quel qu'il soit, concernant la photo, les organisateurs se réservent le droit à tout moment sans accord ou information préalable du participant, de supprimer définitivement la photo de la sélection.

2 photos maximum par participant / 2Mo minimum par photo / tout format, tout type d'appareil de prise photographique, tout mode colorimétrique.

ARTICLE 4 : DÉSIGNATION DES GAGNANTS

Un jury composé d'élus, d'agents et de représentants d'associations de Plouhinec se réunira et désignera les 20 meilleures photos parmi l'ensemble des propositions. Le jury s'attachera au respect du thème et à des critères de créativité, d'originalité et de qualité esthétique de composition générale. Un seul prix pourra être attribué au candidat.

A la suite de cette première sélection, les photos seront exposées sur 5 sites de Plouhinec à la suite d'une inauguration du 3 juillet au 30 août 2022 inclus, le public votera en ligne via un formulaire pour sa photo préférée parmi les 20 photos sélectionnées. Un seul vote par personne est autorisé. L'adresse mail étant obligatoire pour voter, si celle-ci apparaît plusieurs fois, ses votes ne seront pas pris en compte pour le classement final.

Après la clôture des votes, le classement sera réalisé en fonction du nombre de votes total par photo et ainsi déterminera les 3 gagnants du concours.

ARTICLE 5 : DOTATIONS

La dotation au présent concours est la suivante : 1er gain : deux places pour assister à des épreuves durant les Jeux Olympiques 2024 - Valeur 300 € (ou équivalent en chèque cadeau) / 2^{ème} gain : un casque audio - Valeur 120€ / 3^{ème} gain : une montre connectée - Valeur 80€.

ARTICLE 6 : REMISE DES DOTATIONS

Les gagnants seront avertis lors de l'annonce du palmarès officiel le samedi 3 ou 10 septembre 2022. Les dotations seront distribuées à cette occasion.

ARTICLE 7 : ACCEPTATION

La simple participation à ce concours implique l'acceptation pure et simple et sans réserve du présent règlement, la renonciation à tout recours concernant les conditions d'organisation et le déroulement du concours, ses résultats et l'attribution des dotations.

Le règlement est accessible via le lien: <https://www.plouhinec.com/vie-culturelle-sportive/label-terre-de-jeux-2024.html> pendant toute la durée du concours.

ARTICLE 8 : AUTORISATIONS

Le participant ou le représentant légal de l'enfant participant autorise, à titre gracieux, les organisateurs à utiliser son nom et à reproduire la photo sur tous supports de communication municipale (notamment lors de l'exposition photo mais aussi et non exclusivement : affichage, publications municipales, site internet de la ville, etc.).

ARTICLE 9 : CESSIION DE DROITS

Les 20 premiers sélectionnés au concours confèrent aux organisateurs le droit exclusif de reproduction, de représentation et d'adaptation de la photo, en tout ou en partie, et pour tous les supports présents et à venir (Internet, édition, prospectus, tracts, communiqué de presse...)

ARTICLE 10 : INFORMATIONS ET LIBERTÉS

Conformément à la loi Informatique et Liberté n°78 -17 du 6 janvier 1978, les informations demandées sont obligatoires et nécessaires à la Commune de Plouhinec pour la prise en compte et la validation de la participation. Les participants peuvent exercer leurs droits d'accès, de rectification et d'opposition des informations les concernant dans les conditions prévues par la loi du 6 janvier 1978, dite « Loi Informatique et Libertés » en écrivant à l'adresse suivante : Mairie de Plouhinec - 1 rue du Général de Gaulle 56680 Plouhinec.



RENSEIGNEMENTS :
Service Vie Associative et Événementiel
02 97 36 61 50 / 06 12 82 05 20
terredejeux2024@plouhinec.com



FORMULAIRE D'AUTORISATION DE DIFFUSION D'IMAGE

Concours Photos 2022

Je soussigné (e) :

Né(e) le : à

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Autorise à me photographier dans le cadre du concours photo organisé par la Commune de Plouhinec en lien avec le label Terre de Jeux 2024.

J'accepte l'utilisation et l'exploitation non commerciale de mon image dans le cadre de la promotion de la Commune de Plouhinec, notamment sur le site internet de la ville, ainsi que sa reproduction sur quelque support que ce soit (exposition photo, papier, support analogique ou support numérique) actuel ou futur et ce, pour la durée de vie des documents réalisés.

En conséquence de quoi, je renonce expressément à me prévaloir d'un quelconque droit à l'image et à toute action à l'encontre de la Commune de Plouhinec qui trouverait son origine dans l'exploitation de mon image dans le cadre précité. En contrepartie, l'organisateur s'engage à respecter l'image et à l'utiliser exclusivement dans le contexte précédemment défini.

Date et signature